CCI MEURTHE ET MOSELLE

un établissement

CCI LORRAINE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Compte rendu du 30 novembre 2015

PARTICIPANTS

Présents :

Membres élus
Vincent BARBARAS, Jean BOONEN, Pascal CARRERAS, Fabrice CHARTREUX, Marie-Josée DAVANZO, Nicole GIRARD, Arnaud HABRANT, Delphine MANZANO, Jean-Sébastien MENGIN, Brigitte MEYER, Jacques HENRION, Alex MULLER, François PELISSIER, Rachel PELLE, Philippe PERRIN, Laurence REBECK, Gilles SCHAFF

Membres associés
Christian FAIVRE, Jean-Pierre FERRANTE, Colette HEISSER, Jean-Pierre LEHMANN, Claude PERETTE, Catherine STRASSER, Joël VIGNERON

Personnes qualifiées
Fabienne BOGARD, Directrice départementale de la Banque de France ; Philippe DIDELOT, Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54

Permanents
Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet ; Lina GILSON, Directeur de la Formation et de l'Emploi, Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général ; Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier ; Gilles ROUX, Directeur du Développement et partenariats ; Eric TAVERNE, Directeur Communication, Christine LACOSTE, Assistante du Directeur Général, Olivier SIMON, Directeur Infrastructures, Hervé HOLZ, Directeur Services aux entreprises

Invité
Jérôme KIEFFER, KPMG

Excusés :

Membre de droit
Raphaël BARTHOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle

Membres élus
Jean-Charles BERNARD, Olivier BERTRAND, Yannick BOHN, Jacques CHEVALIER, Marie DE METZ NOBLAT, Philippe DUPONT, Fabien HAMON, Jean-Louis KAYSER

Membres associés
Jacques BACHMANN, Philippe DURST, Frantz EHRLACHER, Denis HEFTRE

Personnes qualifiées
Daniel CERUTTI, Président de la Fédération BTP 54, Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle; Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle, Aurélie DAUBAIRE, Directeur Régional INSEE Lorraine

Absents :

Membres élus
Waël ALI SOUFIAN, Gilles FLOQUART, Véronique MADINI, Constant MARANDEL

Membres associés
Jean-Marie BRANCALEONI, Marie-Hélène NAILLON, Sylvie PETIOT, Jacques WERMUTH

Personnes qualifiées
Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Christine BERTRAND, Présidente du MEDEF de Meurthe-et-Moselle ; Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé; Roland ESCH, Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy, Yves LESAGE, Président du Tribunal de Commerce de Nancy, Etienne MALHER, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle, Martial MUNIER, Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Meurthe-et-Moselle ; Laurent PEREZ, Chargé de Mission EDF-Délégation Régionale Lorraine ; Georges TSCHINSCHANG, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy

Invité
Paul ARKER, Président de la CCI Lorraine

SOMMAIRE

Allocution de François PELISSIER, Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle

1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2015 7

2 Répartition de la ressource fiscale 7

3 Mise à disposition à titre gracieux des locaux de la CCI 54 à la CCI Lorraine 8

4 Travaux d'accessibilité 10

5 Election d'un nouveau membre du Bureau en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 11

6 Remplacement du poste vacant de 1er Vice-Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle en remplacement de Jean-Marie-VILADECAS 11

7 Remplacement du poste vacant de Vice-Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle en remplacement de Jean BOONEN 12

8 Remplacement du poste vacant de Trésorier-adjoint de la CCI de Meurthe-et-Moselle en remplacement de Jean-Sébastien MENGIN 12

9 Commission des Marchés : désignation d'un membre avec une voix délibérative en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 12

10 Commission Prévention des conflits d'intérêts : élection d'un membre en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 13

11 Demandes de désignations 14

11.1 Abbaye des Prémontrés (Conseil d'Administration) : désignation d'un représentant en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 14

11.2 Comités Territoriaux de la CUGN (Comité Cœur d'Agglomération) : désignation d'un représentant en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 14

11.3 Commission départementale de la nature, des paysages et des sites : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 14

11.4 Conférence territoriale de Briey : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 15

11.5 Conseil de Pays Cœur de Lorraine (Communauté de Communes de Mad à l'Yron) : mandat titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 15

11.6 E2C Lorraine (Conseil d'Administration) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 15

11.7 HOMEGAL (Conseil d'Administration ; Trésorier-adjoint du Bureau) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 16

11.8 Meurthe-et-Moselle Tourisme (Conseil d'exploitation de la régie) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS et d'un membre suppléant 16

11.9 SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 16

11.10 SCOT Sud Meurthe-et-Moselle (Comité de pilotage du SCOT et Comité des partenaires DAC) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

11.11 Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54), Commission consultative : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS17

11.12 Syndicat mixte pour la réalisation de zones industrielles en Meurthe-et-Moselle : désignations en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 17

11.12.1 Désignation d'un nouveau membre titulaire Syndicat Mixte en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 17

11.12.2 Désignation du représentant de la CCI au poste de 1er Vice-Président du Bureau du Syndicat Mixte en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 18

11.13 Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 18

11.14 CCI France désignation d'un membre suppléant en remplacement de Jean-Marie VILADECAS 18

11.15 AGAPE (Agence d'urbanisme et de développement durable) : Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale, accueilli au sein du 4ème 19

11.16 Mission locale du Lunévillois (CA – 3ème collège formation) : désignation d'un représentant en remplacement de Rodolphe GRUET 19

11.17 Fondation Mines de Nancy : demande de renouvellement de mandat de François PELISSIER 19

11.18 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : renouvellement du mandat au CA du CAUE 20

11.19 Conseil de Développement du Pays Lunévillois : demande d'inscription dans les comités consultatifs 20

11.20 . Diplômes funéraires – Jury : Renouvellement des membres figurant sur la liste départementale des personnes habilitées pour remplir des fonctions des membres du jury. 20

11.21 Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) – Renouvellement du conseil 21

11.22 CCI Entreprendre en France : désignation d'un membre titulaire en remplacement d'Olivier SIMON 21

11.23 Commission départementale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaire (CDITCA) : renouvellement des membres titulaires et suppléants 21

11.24 Commission départementale de conciliation (CDC) : renouvellement des membres titulaires et suppléants 22

11.25 Conférence territoriale du territoire de Longwy : désignation d'un représentant (en remplacement de Jean-Marie VILADECAS) 23

11.26 Initiative Terres de Lorraine : désignation d'un membre titulaire au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN) 24

11.27 Initiative Bassins Briey-Orne : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN) 24

11.28 Initiative Grand Nancy : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN) 24

11.29 Initiative Pays Haut : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN) 25

11.30 Initiative Pays Lunévillois : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN) 25

11.31 Initiative Pays Val de Lorraine : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN) 25

11.32 Lorraine Active: désignation d'un membre suppléant au Comité d'engagement pour les TPE (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN) 25

11.33 Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle : Comité de Pilotage Insertion et Emploi (en remplacement de Sylvie Petiot) 26

12 Demandes de cotisations 26

12.1 ADUAN, demande de cotisation pour l'année 2015 26

12.2 Initiative Pays Haut : demande cotisation pour l'année 2015 27

12.3 Nancy Tourisme et Evénements : demande d'adhésion pour l'année 2016 27

12.4 Initiative Val de Lorraine : demande de cotisation pour l'année 2015 27

12.5 Initiative Grand Nancy : demande d'adhésion pour l'année 2015 27

13 Avis de la CCI de Meurthe-et-Moselle sur les projets d'urbanisme 28

13.1 PLU de Lanfroicourt : révision générale (125 .hab ; C.C. de Seille et Mauchère) 28

13.2 PLU de Ville-en-Vermois : mise en compatibilité et modification (549 hab., C.C. des Pays du Sel et du Vermois) 28

13.3 PLU de Puxieux, révision générale (249 hab., C.C. du Chardon Lorrain) 29

13.4 PLU de Belleville, révision générale (1 423 hab., C.C. du Bassin de Pont-à-Mousson) 29

13.5 PLU d'Einville au Jard, révision générale (1 234 hab., C.C. du Pays de Sânon) 30

13.6 PLU de Saint Ail, révision du POS et transformation en PLU (412 hab) 30

13.7 PLU de Blainville-sur-L'Eau, révision du POS et transformation en PLU (4 012 hab, C.C. du Val de Meurthe) 31

14 Honorariat Raymond FRENOT et Jean-Marie VILADECAS 31

15 Questions diverses 33

15.1 CAREP (Centre d'Accueil et de Ressources pour Entreprises du Pays Val de Lorraine) : Augmentation du capital 33

15.2 CAREP : (Centre d'Accueil et de Ressources pour Entreprises du Pays Val de Lorraine) : Reprise des actions détenues par le Pays du Val de Lorraine au capital du CAREP. ..34

15.3 Prêt de 650 000 € HT pour l'achat du portique installé sur le site RFF de Champigneulles 34

15.4 Contrat de partenariat Lorraine & Pays Terres de Lorraine....

15.5 Contentieux Promotech 36

15.6 Désignation d'un représentant de la CCI de Meurthe-et-Moselle au sein de la Commission d'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage de la CSA. 40

15.7 Comité de Programmation, instance décisionnelle, de programmation, d'orientation et de mise en œuvre du programme « L'ouest du Parc naturel régional de Lorraine, une destination touristique au cœur de la Grande Région » au titre de LEADER 2014-2020 : désignation d'un membre suppléant. 41

15.8 Rachat des actions « Synergie Lorraine » à « Synergie Club » par la CCI de Meurthe-et-Moselle. 41

15.9 Club Affaire Stanislas, SLUC Nancy Basket : renouvellement d'adhésion pour la saison 2015-2016 42
15.10 Vitrines de Nancy : demande de subvention 42
16 Présentation du forum ECOREVOLUTIONS 2016 42

Annexes

Annexe 1 : Seconde proposition de répartition de la ressource fiscale au Budget Primitif 2016
Annexe 2 : Présentation du Budget Primitif 2016
Annexe 3 : Budget Primitif 2016
Annexe 4 : Convention de mise à disposition de locaux
Annexe 5 : Attestation de déclaration de candidature aux fonctions de membre du Bureau
Annexe 6 : Appels à cotisations
Annexe 7 : CAREP
Annexe 8 : Demande subvention Vitrines de Nancy
Annexe 9 : Demande de cotisation Club Affaires Stanislas
Annexe 10 : Ecorévolutions

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 30 novembre 2015, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

Le Président François PELISSIER présente les excuses de Monsieur Raphaël BARTOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle en raison de la période électorale, Monsieur Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle et Monsieur Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Meurthe-et-Moselle, souhaite la bienvenue à Madame Fabienne BOGARD, Directrice de la Banque de France, Monsieur Philippe DIDELOT, directeur de l'Unité territoriale de la DIRECCTE, Monsieur Jérôme KIEFFER, Commissaire aux Comptes, KPMG.

« Avant de démarrer je voudrais rappeler les derniers événements marquants. Je vous rappelle que le 26 juin nous avons eu le Forum Ecorévolutions « Et si on essayait la liberté ? », l'édition 2016 se déroulera les 10 et 11 juin sur le thème « Les nouvelle clés de la réussite ». Le 27 aout la CCI a accueilli le Jury Grand Est des Trophées RMC – PME , les Journées du patrimoine se sont déroulées les 19 et 20 septembre et nous avons reçu plus de 2000 visiteurs, l'Inauguration du port de Frouard le 9 octobre a permis de réunir les transporteurs du département, les financeurs du projet et tous les acteurs du multimodal, le Dîner de l'entreprise dont le thème était la Grande Région a eu lieu le 5 novembre, le prochain dîner est fixé au 28 janvier 2016 et portera sur le thème « La Métropole Nancéienne », le Salon Go de la création-reprise d'entreprise a eu lieu le 18 novembre. »

1 Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2015

Le Président François PELISSIER indique que tous les membres élus ont été destinataires du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2015.

Il demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur ce compte rendu. Dans la négative, il soumet ce projet à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2015.

2 Répartition de la ressource fiscale

Le Président François PELISSIER demande à Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, de présenter la seconde proposition de répartition de la ressource fiscale au Budget Primitif 2016 faite par la CCIRL ainsi que le comparatif 2012/2017 de la ressource fiscale en Lorraine.

Jean-Christophe KLEIN présente à l'aide des slides la seconde proposition de répartition de la ressource fiscale au Budget Primitif 2016. (***Annexes 1,2,3***)

Il rappelle que *« la première proposition avait reçu un avis défavorable et comme les textes le prévoient, nous sollicitons à nouveau l'avis des parties prenantes pour la mise en œuvre de la seconde proposition de répartition qui est la même que la première.*

En application de la loi de 2010 il s'agit du montant total de la ressource auquel on retranche les besoins propres de la CCI de Région. Le montant total de la ressource fiscale s'élève à 19 682 000 euros. Les besoins propres de la CCI de Région - 14 814 000 euros, reste donc à répartir 4,868 millions d'euros.
Tout d'abord la partie du budget dit incompressible à savoir les charges fixes relevant encore de la compétence des CCIT (eau, électricité...) et le personnel, environ de 3 à 6 personnes par CCIT ».

Le Président François PELISSIER explique que ces deux montants avaient été validés quand la Commission Mixte de rapprochement avec les quatre autres chambres avaient décidé de se donner 40 000 € pour les partenariats et 150 000 € pour l'évènementiel ou les dépenses liées à l'animation des territoires ce qui était une démarche à la baisse au vu de ce que l'on dépensait avant.

Alex MULLER, Président de la Commission des Finances, donne lecture de l'avis de la Commission des Finances :

> *"Le Président et les membres de la Commission des Finances se sont réunis le 2 novembre 2015 pour examiner la seconde proposition de répartition de la ressource fiscale au Budget Primitif 2016 faite par la CCI Lorraine et présentée par le Directeur Général Jean-Christophe KLEIN. Ils ont approuvé à l'unanimité la seconde proposition de la répartition fiscale telle qu'elle leur a été présentée".*

Le Bureau du 02 novembre a approuvé à l'unanimité la seconde proposition de répartition fiscale telle qu'elle a été présentée.

La répartition de la ressource fiscale au Budget Primitif 2016 et le Budget Primitif 2016 sont adoptés à l'unanimité.

3 Mise à disposition à titre gracieux des locaux de la CCI 54 à la CCI Lorraine

Jean-Christophe KLEIN rappelle que dans le cadre de la régionalisation des activités consulaires en Lorraine et de l'optimisation de la gestion des locaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle a mis à la disposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine des locaux d'une surface totale de 800m2, au 51 rue Stanislas à Nancy.
(***Annexe 4)***

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, la CCIRL ne versant dès lors ni loyer, ni redevance.

En revanche, elle remboursera à la CCIT 54 les charges de fonctionnement lui incombant (chauffage, eau, électricité) au prorata des surfaces occupées ; il en ira de même des primes d'assurance.

Au plan des impositions, la CCIT 54 prendra à sa charge exclusive la taxe foncière, les autres taxes ou impositions présentes ou à venir lui étant remboursées par la CCIRL, toujours au prorata des surfaces occupées.

Il est ainsi sollicité de la part de l'Assemblée Générale :

- qu'elle approuve les conditions de mise à disposition des locaux appartenant à la CCIT 54 au profit de la CCIRL,

- qu'elle autorise le Président de la CCIT 54 à signer une convention de mise à disposition de ces locaux contenant les dites conditions.

Jean-Christophe KLEIN présente le projet de délibération de l'Assemblée Générale du 30 novembre

Proposition de délibération sur la mise à disposition à titre gracieux des locaux de la CCI 54 à la CCI Lorraine

Vu l'avis du Bureau en date du 28 septembre 2015.

L'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, réunie le 30 novembre 2015, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

- après avoir constaté que le quorum était atteint,
- après présentation du rapport du président sur les conditions de mise à des dispositions des locaux appartenant à la CCIT 54 au profit de la CCIRL,

- *approuve sur le principe la mise à disposition des locaux au 51 rue Stanislas à NANCY au profit de la CCIRL, consentie à titre gratuit ;*

- *approuve les autres conditions de la mise à disposition, la CCIRL s'engageant à procéder au remboursement des charges de fonctionnement, des primes d'assurance et des taxes locales (hors taxe foncière prise en charge intégralement par la CCIT de Meurthe-et-Moselle), ceci au prorata des surfaces occupées ;*

- *autorise son Président à signer, avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine, une convention contenant l'ensemble de ces engagements.*

Charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle de l'exécution des présentes décisions.

Le Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 28 septembre 2015 à donné un avis favorable à la mise à disposition des locaux de la CCI de Meurthe-et-Moselle à la CCI Lorraine selon les conditions telles qu'elles ont été présentées.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la mise à disposition des locaux de la CCI de Meurthe-et-Moselle à la CCI Lorraine selon les conditions telles qu'elles ont été présentées.

4 Travaux d'accessibilité

Dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)

Jean-Christophe KLEIN informe qu'afin de se conformer à la législation du 11 février 2005 concernant l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle doit réaliser un programme de travaux sur le bâtiment CCI Formation situé 110 boulevard d'Austrasie à Nancy.
Au titre de la réglementation sécurité l'établissement est classé en 3ème catégorie avec une capacité d'accueil de 580 personnes environ.
Suite au diagnostic réalisé par l'architecte DPLG Jean-Yves LIGER, les travaux concerneront principalement l'entrée, les sanitaires, l'ascenseur et certains espaces de circulation. Les travaux ont été estimés à 107 K€ hors honoraires (architecte, bureau d'études techniques) et sous réserve de révision ultérieure par le maître d'œuvre qui sera mandaté pour la réalisation.
Les travaux n'ayant pu être réalisés avant le 1er janvier 2015, il convient de déposer, pour le 27 septembre 2015, une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmé, conformément au décret du 5 novembre 2014, comprenant un programme de travaux et un engagement financier du demandeur et permettant de disposer d'un délai de quatre ans maximum pour leur réalisation. Cette demande sera validée par le Préfet du département.

Jean-Christophe KLEIN soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le projet de délibération relative au dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité :

Proposition de délibération relative au dépôt d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Considérant

- la législation du 11 février 2005 concernant l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes à mobilité réduite,
- la réglementation sécurité qui classe le bâtiment CCI Formation situé 110 boulevard d'Austrasie à Nancy en 3ème catégorie avec une capacité d'accueil de 580 personnes environ,
- le diagnostic réalisé par l'architecte DPLG Jean-Yves LIGER qui stipule que les travaux concerneront principalement l'entrée, les sanitaires, l'ascenseur et certains espaces de circulation,
- l'estimation des travaux à 107 K€ hors honoraires (architecte, bureau d'études techniques) sous réserve de révision ultérieure par le maître d'œuvre qui sera mandaté pour la réalisation,
- les travaux n'ayant pu être réalisés avant le 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, réunie le 30 novembre 2015, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER.

Après présentation du rapport du président,
Après avoir constaté le quorum atteint,

Autorise le Président

a déposer à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmé, conformément au décret du 5 novembre 2014, comprenant un programme de travaux et un engagement financier du demandeur et permettant de disposer d'un délai de quatre ans maximum pour leur réalisation.

Charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle de l'exécution des présentes décisions.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable pour le dépôt d'une demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap).

***L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité** cette proposition de délibération telle qu'elle a été présentée.*

5 Election d'un nouveau membre du Bureau en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

François PELISSIER explique que ce point est la conséquence du décès de Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président et membre du Bureau et rappelle qu'en date du 1er octobre il a adressé à tous les membres élus un mail d'information sur les propositions du Bureau du 28 septembre 2015, en demandant aux membres élus de faire acte de candidature au poste d'un nouveau membre du Bureau.

Conformément à l'article 6-3-chapitre 6 du Règlement intérieur de la CCIT de Meurthe-et-Moselle, le candidat doit remettre une attestation de candidature aux fonctions de membre du Bureau.

Le Président François PELISSIER informe qu'en date du 2 octobre Marie-Josée DAVANZO a fait acte de candidature et demande s'il y a une deuxième candidature. (***Annexe 5***)

Dans la négative, il propose à l'Assemblée de procéder au vote à main levée pour l'élection de Marie-Josée DAVANZO au poste de membre du Bureau.

Marie-Josée DAVANZO est élue à l'unanimité au 1er tour de scrutin.

(Applaudissements)

6 Remplacement du poste vacant de 1er Vice-Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle en remplacement de Jean-Marie-VILADECAS

Le Président François PELISSIER explique que ce point est toujours la conséquence du décès de Jean-Marie VILADECAS.

Il propose de procéder au remplacement de poste vacant de 1er vice-président de la CCI de Meurthe-et-Moselle.

Le Président propose la candidature de Jean BOONEN et informe que le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jean BOONEN au poste de 1er Vice-Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle.

Le Président François PELISSIER propose de voter à main levée (article 6-2-chapitre 6 du Règlement intérieur de la CCIT de Meurthe-et-Moselle).

Jean BOONEN est élu à l'unanimité au 1er tour de scrutin.

(Applaudissements)

7 Remplacement du poste vacant de Vice-Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle en remplacement de Jean BOONEN

François PELISSIER explique que la conséquence de l'élection du 1er vice-président est le remplacement du poste vacant de vice-président.

Le Président propose la candidature de Jean-Sébastien MENGIN et informe que le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jean-Sébastien MENGIN au poste de Vice-Président de la CCI de Meurthe-et-Moselle.

Le Président François PELISSIER propose de voter à main levée (article 6-2-chapitre 6 du Règlement intérieur de la CCIT de Meurthe-et-Moselle).

Jean-Sébastien MENGIN est élu à l'unanimité au 1er tour de scrutin.

(Applaudissements)

8 Remplacement du poste vacant de Trésorier-adjoint de la CCI de Meurthe-et-Moselle en remplacement de Jean-Sébastien MENGIN

Le Président explique que suite à l'élection de vice-président il convient de procéder à l'élection de trésorier-adjoint en remplacement de Jean-Sébastien MENGIN.

Il propose la candidature de Marie-Josée DAVANZO et informe que le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Marie-Josée DAVANZO au poste de Trésorier-adjoint de la CCI de Meurthe-et-Moselle.

Le Président François PELISSIER propose de voter à main levée (article 6-2-chapitre 6 du Règlement intérieur de la CCIT de Meurthe-et-Moselle).

Marie-Josée DAVANZO est élue à l'unanimité au 1er tour de scrutin.

(Applaudissements)

9 Commission des Marchés : désignation d'un membre avec une voix délibérative en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Le Président François PELISSIER rappelle que cette Commission est obligatoire (article 9-1-2 du RI)
(… Les membres de la commission sont désignés par l'Assemblée Générale… Toute vacance est comblée à l'Assemblée Générale la plus proche et que selon le chapitre 10-article 10-2-1 du RI, la

commission des marchés est composée de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants désignés par l'Assemblée Générale en son sein en dehors du Président, du Trésorier et de leurs délégataires.

Composition actuelle de la commission :
Président (voix délibérative) : Jean BOONEN
Membres titulaires (voix délibérative) : Laurence REBECK, Gilles SCHAFF, Jean-Marie VILADECAS
Membres suppléants (voix délibérative) : Philippe DUPONT, Jean-Sébastien MENGIN, Marie DE METZ NOBLAT, Delphine MANZANO
Membres avec voix consultative :
- de droit, le représentant de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) pour les procédures prévues par le code des marchés publics
- toutes personnes que le Président juge utile de convoquer en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation et notamment, des agents des services sur proposition du Directeur Général.

Le Président François PELISSIER propose la candidature de Marie-Josée DAVANZO.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Marie-Josée DAVANZO en qualité de membre de la Commission des Marchés avec une voix délibérative.

Marie-Josée DAVANZO est élue à l'unanimité au 1er tour de scrutin.

10 Commission Prévention des conflits d'intérêts : élection d'un membre en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

François PELISSIER rappelle que cette commission est également obligatoire (article 9-1-2 du RI).

Chapitre 12-Article 12-7 du RI : Composition de la commission de prévention des conflits d'intérêts
Le nombre des membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts est fixé à cinq. La commission comporte quatre membres ayant voix délibérative, proposés par le bureau, parmi les élus de la compagnie consulaire en dehors du Président, du Trésorier, de leurs délégataires.
Elle comprend en outre, un membre ayant voix délibérative, proposé par le bureau en dehors de la Chambre parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur compétence pour les questions juridiques, économiques et sociales.

Chapitre 12-Article 12-8 du RI : Modalités de nomination des membres
Les membres de la Commission sont élus par l'Assemblée générale selon les règles applicables aux délibérations de la Chambre : vote secret à la demande d'un membre présent, quorum : moitié des membres en exercice, délibération prise par la majorité absolue des votants

Composition actuelle de la Commission :
Alex MULLER (Président de la commission) ; membres élus : Jean-Marie VILADECAS, Jean BOONEN, Delphine MANZANO, personne qualifiée : Vincent GROSS

Le Président François PELISSIER propose la candidature de Gilles SCHAFF.
Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Gilles

SCHAFF en qualité de membre de la Commission Prévention des Conflits d'intérêts.

Gilles SCHAFF est élu à l'unanimité au 1er tour de scrutin.

11 Demandes de désignations

Jean-Christophe KLEIN présente les demandes de désignations.

11.1 Abbaye des Prémontrés (Conseil d'Administration) : désignation d'un représentant en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

L'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 26/03/2012 souhaite que le mandat soit repris par la CCIRL.
L'Assemblée Générale de la CCIRL du 21/11/2014 décide de ne pas cotiser pour l'année 2015 à l'association de l'Abbaye des Prémontrés : 1 525 €.

Nicole GIRARD est proposée en qualité de représentant.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Nicole GIRARD en remplacement de Jean-Marie VILADECAS au Conseil d'Administration de l'Abbaye des Prémontrés.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.2 Comités Territoriaux de la CUGN (Comité Cœur d'Agglomération) : désignation d'un représentant en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Le titulaire est François PELISSIER représenté par Jean-Marie VILADECAS, Gilles SCHAFF, Brigitte MEYER, Jean-Sébastien MENGIN.

Marie-Josée DAVANZO est proposée.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Marie-Josée DAVANZO en remplacement de Jean-Marie VILADECAS au Comité Cœur d'Agglomération des Comités Territoriaux de la CUGN.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.3 Commission départementale de la nature, des paysages et des sites : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Nicole GIRARD est proposée en qualité de membre titulaire, Olivier BERTRAND est proposé en qualité de membre suppléant

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Nicole GIRARD en remplacement de Jean-Marie VILADECAS et d'Olivier BERTRAND en qualité de suppléant pour la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.4 Conférence territoriale de Briey : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Jacques HENRION est proposé.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jacques HENRION en qualité de membre titulaire en remplacement à Jean-Marie VILADECAS à la Conférence territoriale de Briey.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.5 Conseil de Pays Cœur de Lorraine (Communauté de Communes de Mad à l'Yron) : mandat titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Pour mémoire : *Situé dans la partie Est de la Meuse, le Pays Cœur de Lorraine couvre les Côtes de Meuse et une partie des vallées de la Meuse et de l'Aire – Représentation demandée par le Président du Conseil de Pays en 2005 (AG CCI 28/11/2005).*

Il est proposé de supprimer ce mandat.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la suppression du mandat titulaire au Conseil de Pays Cœur de Lorraine.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.6 E2C Lorraine (Conseil d'Administration) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Pour mémoire : *Président : François PELISSIER, membres : Jean-Marie VILADECAS, Marie-Josée DAVANZO, Jean-Louis KAYSER ; Delphine MANZANO, Philippe PERRIN*

Alex MULLER est proposé.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation d'Alex MULLER en qualité de membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS au Conseil d'Administration d'E2C Lorraine.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.7 HOMEGAL (Conseil d'Administration ; Trésorier-adjoint du Bureau) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Pour mémoire : *Suppléant : Véronique MADINI. Jean-Marie VILADECAS assurait les fonctions de trésorier adjoint, participation aux réunions du Bureau et du Conseil d'Administration, désignation d'un élu, pas de permanent.*

Jacques HENRION est proposé.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jacques HENRION en qualité de membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS au Conseil d'Administration d'HOMEGAL.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.8 Meurthe-et-Moselle Tourisme (Conseil d'exploitation de la régie) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS et d'un membre suppléant

Pour mémoire : *La CCI siège dans le 2ème collège du conseil d'exploitation (collège des membres extérieurs), début du mandat : 2014, durée du mandat : 3 ans.*
Suppléant : Jean-Sébastien MENGIN

Jean-Sébastien MENGIN est proposé en qualité de membre titulaire, Marie DE METZ NOBLAT est proposée en qualité de membre suppléant.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jean-Sébastien MENGIN en qualité de membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS et de Marie de METZ NOBLAT en tant que suppléant au Conseil d'exploitation de la régie de Meurthe-et-Moselle Tourisme.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.9 SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Pour mémoire : *La CCI est représentée en qualité de Personnes Publiques Associées (PPA)*
Suppléant : Jacques HENRION

Jacques HENRION est proposé en qualité de membre titulaire, Marie-Hélène NAILLON est proposée en qualité de membre suppléant.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jacques HENRION en qualité de membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS et de Marie-Hélène NAILLON en tant que suppléant pour le SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.10 SCOT Sud Meurthe-et-Moselle (Comité de pilotage du SCOT et Comité des partenaires DAC) : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Pour mémoire : *Titulaire : François PELISSIER, Jean-Marie VILADECAS, suppléants : Gilles FLOQUART, Philippe DUPONT.*

Brigitte MEYER est proposée.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Brigitte MEYER en qualité de membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS au Comité de pilotage du SCOT Sud Meurthe-et-Moselle et Comité des partenaires DAC.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.11 Syndicat départemental d'électricité de Meurthe-et-Moselle (SDE 54), Commission consultative : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Pour mémoire : *Le SDE 54 regroupe 569 communes sur les 594 communes du département, soit plus de 64% de la population, en fédérant 30 structures intercommunales de tous types couvrant ainsi la quasi-totalité de la Meurthe-et-Moselle (hormis la CUGN). Chaque année la commission prend connaissance du compte rendu d'activité d'ERDF, délégataire du service public de la distribution d'électricité et d'EDF pour la partie relative à la fourniture d'électricité.*

Jean BOONEN est proposé.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jean BOONEN en qualité de membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS à la Commission consultative du SDE 54.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.12 Syndicat mixte pour la réalisation de zones industrielles en Meurthe-et-Moselle : désignations en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

11.12.1 Désignation d'un nouveau membre titulaire Syndicat Mixte en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Pour mémoire : *L'Assemblée Générale du 29 juin 2015 a renouvelé la désignation de Jean-Marie VILADECAS en tant que 1er Vice-Président du Bureau du syndicat mixte (installation du syndicat le 15 juin 2015 avec le nouveau Bureau)*
Composition actuelle :
Titulaire(s) : François PELISSIER, Jean-Marie VILADECAS, Gilles SCHAFF, Brigitte MEYER
Suppléant(s) : Jean BOONEN, Jean-Louis KAYSER, Fabien HAMON, Jacques HENRION

Jacques HENRION est proposé en qualité de membre titulaire, Fabrice CHARTREUX est proposé en qualité de membre suppléant.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jacques HENRION en qualité de membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS et de Fabrice CHARTREUX en tant que suppléant pour le Syndicat Mixte.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.12.2 Désignation du représentant de la CCI au poste de 1er Vice-Président du Bureau du Syndicat Mixte en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

La candidature de Gilles SCHAFF est proposée pour occuper le poste de 1er Vice-Président et siéger au Bureau du syndicat en remplacement de Jean-Marie VILADECAS.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Gilles SCHAFF en qualité de 1er Vice-Président en remplacement Jean-Marie VILADECAS pour siéger au Bureau du syndicat.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.13 Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey : désignation d'un membre titulaire en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

L'Assemblée Générale de la CCI du Meurthe et Moselle a décidé de se retirer du Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey (délibération du 26 mars).

Il est proposé de ne pas maintenir ce mandat.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de se retirer du Syndicat Mixte pour le développement industriel de la région de Briey.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.14 CCI France désignation d'un membre suppléant en remplacement de Jean-Marie VILADECAS

Pour mémoire : *Titulaire : François PELISSIER, suppléant : Jean-Marie VILADECAS.*

Jean BOONEN est proposé.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jean BOONEN en qualité de membre suppléant en remplacement de Jean-Marie VILADECAS pour CCI France.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.15 AGAPE (Agence d'urbanisme et de développement durable) : Désignation d'un représentant à l'Assemblée Générale, accueilli au sein du 4ème

Pour mémoire :

Par courrier en date du 7 juillet 2015, l'AGAPE nous a informés de l'adoption de ses nouveaux statuts et nous a annoncé que la CCI dispose dorénavant d'un délégué à l'Assemblée Générale, accueilli au sein du 4ème collège. Lors de leur Assemblée Générale de septembre, seront désignés par et parmi les membres de chacune des catégories les nouveaux administrateurs de l'Agence d'Urbanisme.
Compte tenu des délais demandés, nous avons proposé la candidature de Jacques HENRION (après l'en avoir informé).

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jacques HENRION en qualité de représentant à l'Assemblée Générale, accueilli au sein du 4ème.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.16 Mission locale du Lunévillois (CA – 3ème collège formation) : désignation d'un représentant en remplacement de Rodolphe GRUET

Laetitia BOFF, Responsable de Pôle à l'antenne de Lunéville.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Laetitia BOFF en qualité de représentant en remplacement de Rodolphe GRUET à la Mission locale du Lunévillois (CA – 3ème collège formation).

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.17 Fondation Mines de Nancy : demande de renouvellement de mandat de François PELISSIER

Par courrier du 29 mai 2015, Jean-Pierre CROSSE, Délégué Général de la Fondation de l'Industrie à l'ENSEM et de l'Industrie des Mines de Nancy, nous rappelle que la CCI a une place réservée au comité directeur de la Fondation et que ce mandat arrive à échéance en décembre 2015.
Il nous demande si nous souhaitons renouveler ou le proposer à un autre représentant de la CCI.

Pour mémoire : en 2011, il avait été décidé de ne pas désigner de représentant pour ce mandat.

Il est proposé de ne pas renouveler ce mandat.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de non renouvellement du mandat de la Fondation Mines de Nancy.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.18 Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) : renouvellement du mandat au CA du CAUE

Par courrier en date du 1er juin 2015, la directrice départementale du CAUE nous a demandé de désigner un représentant, notre organisme étant représenté par Alain EVEN.
Or, l'Assemblée Générale de la CCI du 25 novembre 2013 avait désigné Erwan BERNARDE en remplacement d'Alain EVEN pour siéger au Conseil d'Administration du CAUE.
A l'Assemblée Générale du CAUE qui s'est tenue le 17 juin dernier, Erwan BERNARDE leur a rappelé cette désignation et transmis copie du courrier qui leur avait été envoyé le 29 novembre 2013.

Erwan BERNARDE est proposé.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation d'Erwan BERNARDE en qualité de représentant au CA du CAUE.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.19 Conseil de Développement du Pays Lunévillois : demande d'inscription dans les comités consultatifs

Suite à son Assemblée Générale du 2 juillet 2015 le CDPL propose à ses adhérents de s'inscrire dans les comités consultatifs organisés par le Pôle d'Equilibre Territorial du Pays du Lunévillois :
1 - Comité économie (tourisme…), 2 - comité cadre de vie (mobilité, transport, transition énergétique), 3 - comité société (culture, social…)
Les comités consultatifs sont les lieux de réflexion et de débat avec les élus du Pays Lunévillois sur les thématiques définies par le PETR pour apporter des propositions à la politique menée par le Pays Lunévillois.

Pour mémoire : Titulaire : Jean-Louis KAYSER
Suppléant : Olivier BERTRAND
Jean-Louis KAYSER a été informé de la demande et propose de s'inscrire au comité économie.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la demande d'inscription dans les comités consultatifs du Conseil de Développement du Pays Lunévillois.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.20 Diplômes funéraires – Jury : Renouvellement des membres figurant sur la liste départementale des personnes habilitées pour remplir des fonctions des membres du jury.

Par le courrier du 30 juillet 2015 la Préfecture de Meurthe-et-Moselle nous demande de reconduire dans leurs fonctions les personnes habilitées à faire partie du jury relatif aux diplômes funéraires.

Yannick BOHN est proposé en qualité de membre titulaire, Isabelle ANCEL est proposée en qualité de membre suppléant.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la reconduction du mandat avec Yannick BOHN en qualité de membre titulaire et d'Isabelle ANCEL en tant que membre suppléant des Diplômes Funéraires.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.21 Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) – Renouvellement du conseil

Par le courrier du 25 août 2015 la Préfecture de Meurthe-et-Moselle nous demande de reconduire dans leurs fonctions les représentants de la CCI de Meurthe-et-Moselle au CODERST, le mandat des membres de ce conseil expirera le 31 décembre 2015.

Gilles SCHAFF est proposé en qualité de membre titulaire, Didier GABRIEL est proposé en qualité de membre suppléant.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Gilles SCHAFF en qualité de membre titulaire et Didier GABRIEL en tant que membre suppléant au CODERST.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.22 CCI Entreprendre en France : désignation d'un membre titulaire en remplacement d'Olivier SIMON

Les CCI sont membres de droit de l'Association des CCI pour la création transmission et reprise d'entreprises

Pour mémoire : Titulaire : Olivier SIMON
Suppléant : Arnaud GUILLEMIN

Hervé HOLZ est proposé en qualité de membre titulaire, Doriane STRAK est proposée en qualité de membre suppléant.

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation d'Hervé HOLZ en qualité de membre titulaire et Doriane STARK en tant que membre suppléant pour CCI Entreprendre en France.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.23 Commission départementale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaire (CDITCA) : renouvellement des membres titulaires et suppléants

Par le courrier du 30 septembre 2015 la DDFIP de Meurthe-et-Moselle nous demande de renouveler les mandats titulaires et suppléants pour la CDITCA.

Pour mémoire :

Pour les litiges concernant les impôts directs et les taxes sur le chiffre d'affaires :
Titulaire : Jacques CHEVALIER,
Suppléants : Jean-Sébastien MENGIN, Alex MULLER.

Pour les litiges relatifs à la déductibilité des rémunérations ou à l'imposition des rémunérations :
Titulaire : Jacques CHEVALIER,
Suppléants : Jean-Sébastien MENGIN

Pour les litiges relatifs à la détermination de la valeur vénale des immeubles dont les mutations possible de la TVA :
Titulaire : Jacques CHEVALIER,
Suppléants : Jean-Sébastien MENGIN

Proposition :
Pour les litiges concernant les impôts directs et les taxes sur le chiffre d'affaires :
Titulaire : Jacques CHEVALIER,
Suppléants : Jean-Sébastien MENGIN, Alex MULLER.

Pour les litiges relatifs à la déductibilité des rémunérations ou à l'imposition des rémunérations :
Titulaire : Jacques CHEVALIER,
Suppléants : Jean-Sébastien MENGIN

Pour les litiges relatifs à la détermination de la valeur vénale des immeubles dont les mutations possible de la TVA :

Titulaire : Jacques CHEVALIER,
Suppléants : Jean-Sébastien MENGIN

Il est proposé de renouveler ces mandats.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à cette proposition.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.24 Commission départementale de conciliation (CDC) : renouvellement des membres titulaires et suppléants

Par le courrier du 30 septembre 2015 la DDFIP de Meurthe-et-Moselle nous demande renouveler les mandats titulaires et suppléants pour la CDC.

Pour mémoire :

Pour la commission départementale en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal
Titulaires :
Olivier BERTRAND (Bailleurs)
Jacques CHEVALIER (Locataires)
Suppléants :

Gilles ROUX (Bailleurs)
Jean-Sébastien MENGIN (Locataires)

Pour les litiges relatifs aux insuffisances de prix ou d'estimation d'immeubles et de fonds de commerce :
Titulaire : Olivier BERTRAND
Suppléants :
Jean-Pierre LEHMANN
Jean-Sébastien MENGIN

Proposition :

Pour la commission départementale en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal
Titulaires :
Olivier BERTRAND (Bailleurs)
Jacques CHEVALIER (Locataires)
Suppléants :
Gilles ROUX (Bailleurs)
Jean-Sébastien MENGIN (Locataires)

Pour les litiges relatifs aux insuffisances de prix ou d'estimation d'immeubles et de fonds de commerce :
Titulaire : Olivier BERTRAND
Suppléants :
Jean-Pierre LEHMANN
Jean-Sébastien MENGIN

Il est proposé de renouveler ces mandats.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à cette proposition.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.25 Conférence territoriale du territoire de Longwy : désignation d'un représentant (en remplacement de Jean-Marie VILADECAS)

Dans le cadre des travaux de la Commission permanente du Conseil Départemental Jean-Marie VILADECAS représentait la CCI aux travaux de la Conférence Territoriale de Longwy.

Jacques HENRION est proposé.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Jacques HENRION en qualité de représentant en remplacement de Jean-Marie VILADECAS pour la Conférence territoriale de territoire de Longwy.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.26 Initiative Terres de Lorraine : désignation d'un membre titulaire au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN)

Pour mémoire :
Suppléant : Isabelle KAERCHER

Doriane STARK est proposée.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Doriane STARCK en qualité de membre titulaire en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN pour l'Initiative Terres de Lorraine.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.27 Initiative Bassins Briey-Orne : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN)

Pour mémoire :
Titulaire : Romain WINGERTER

Doriane STARK est proposée.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Doriane STARCK en qualité de membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN pour l'Initiative Bassins Briey-Orne.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.28 Initiative Grand Nancy : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN)

Pour mémoire :
Titulaire : Salima CHERQAOUI

Doriane STARK est proposée.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Doriane STARCK en qualité de membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN au Comité d'Agrément de l'Initiative du Grand-Nancy.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.29 Initiative Pays Haut : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN)

Pour mémoire :
Titulaire : Romain WINGERTER

Doriane STARK est proposée.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Doriane STACK en qualité de membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN au Comité d'Agrément de l'Initiative Pays-Haut.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.30 Initiative Pays Lunévillois : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN)

Pour mémoire :
Titulaire : Salima CHERQAOUI

Doriane STARK est proposée.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Doriane STARCK en qualité de membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN au Comité d'Agrément de l'Initiative Pays Lunévillois.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.31 Initiative Pays Val de Lorraine : désignation d'un membre suppléant au Comité d'Agrément (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN)

Pour mémoire :
Titulaire : Romain WINGERTER

Doriane STARK est proposée.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Doriane STARCK en qualité de membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN au Comité d'Agrément de l'Initiative Pays Val de Lorraine.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.32 Lorraine Active: désignation d'un membre suppléant au Comité d'engagement pour les TPE (en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN)

Pour mémoire :
Titulaire : Salima CHERQAOUI

Doriane STARK est proposée.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la proposition de désignation de Doriane STARCK en qualité de membre suppléant en remplacement d'Arnaud GUILLEMIN au Comité d'engagement pour les TPE de Lorraine Active.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

11.33 Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle : Comité de Pilotage Insertion et Emploi (en remplacement de Sylvie Petiot)

Pour mémoire : Le Comité a été mis en sommeil depuis 2014 et reprend ses travaux suite à l'adoption par l'assemblée départementale de nouvelles orientations et nous sollicite pour participer au comité de pilotage RSA élargi dans le cadre de la définition d'un Pacte Territorial Insertion (PTI).

Delphine MANZANO est proposée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation proposée.

12 Demandes de cotisations

(Annexe 6)

12.1 ADUAN, demande de cotisation pour l'année 2015

Pour mémoire : L'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 24/11/14 avait décidé le paiement de la cotisation de 20€ (courrier joint).

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la demande de cotisation pour l'année 2015 de l'ADUAN.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité el paiement de la cotisation 2015.

12.2 Initiative Pays Haut : demande cotisation pour l'année 2015

Par son courrier du 8 octobre 2015 Le Président d'Initiative Pays Haut nous demande de régler la cotisation du montant de 80 € au titre de participation aux activités de l'association et droit de vote à l'Assemblée Générale.

Pour mémoire : L'Assemblée Générale de la CCI du 21 mars 2011 a décidé le paiement de cette cotisation.
Titulaire : Jacques HENRION

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la demande de cotisation pour l'année 2015 de l'Initiative Pays-Haut.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2015.

12.3 Nancy Tourisme et Evénements : demande d'adhésion pour l'année 2016

Par son courrier du 13 octobre 2015 Nancy Tourisme & Evénements nous sollicite pour une adhésion du montant de 30 €.

Pour mémoire : Titulaire : Jean-Sébastien MENGIN, Vice président au Conseil d'Administration de Nancy Tourisme et Evénements.

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la demande d'adhésion pour l'année 2016 de Nancy Tourisme et Evénements.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2015.

12.4 Initiative Val de Lorraine : demande de cotisation pour l'année 2015

Pour mémoire : L'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 25 novembre 2013 avait décidé le paiement de la cotisation.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité el paiement de la cotisation 2015.

12.5 Initiative Grand Nancy : demande d'adhésion pour l'année 2015

Par son courrier du 2 novembre 2015 Initiative Grand Nancy nous demande de régler la cotisation du montant de 160 € au titre de participation aux activités de l'association, participation au comité d'agrément et au conseil d'administration.

Pour mémoire : L'Assemblée Générale de la CCI du 25 novembre 2013 a décidé le paiement de cette cotisation

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2015.

13 Avis de la CCI de Meurthe-et-Moselle sur les projets d'urbanisme

Jean-Christophe KLEIN rappelle que d'après le code de l'urbanisme les CCI, représentant les entreprises, sont des personnes publiques associées. A ce titre, elle participe à l'élaboration ou à la révision des PLU.
Dans ce cadre, elles sont consultées sur les projets de documents d'urbanisme et de planification territoriale (Ce qui englobe, notamment, Schéma de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Aire de Mise en valeur de l'Architecture…).

La CCI rend un **avis consultatif** sur les projets arrêtés et soumis par les conseils municipaux.

Dans le cadre de la régionalisation consulaire, les instructions et le suivi des dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire sont suivis par Jason SOTTIRIOU de la Direction de l'Information Economique et des Etudes Stratégiques de la CCI Lorraine mais la procédure administrative reste inchangée : les avis rendus doivent l'être au nom de la CCIT de Meurthe-et-Moselle.

13.1 PLU de Lanfroicourt : révision générale (125 .hab ; C.C. de Seille et Mauchère)

Principaux enjeux identifiés
- Conforter l'activité agricole ;
- Permettre aux exploitants de diversifier leurs activités (vente directe, gîte…) ;
- Offrir des capacités de développement au pépiniériste ;
- Encourager le développement des activités de loisirs ;
- Permettre le développement des activités liées aux Installations de Stockage de Déchets Inertes et à la gestion de la station d'épuration.

Position de la CCI
- *Pas de commentaire particulier.*

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la révision générale de PLU de Lanfroicourt.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

13.2 PLU de Ville-en-Vermois : mise en compatibilité et modification (549 hab., C.C. des Pays du Sel et du Vermois)

Principaux enjeux identifiés
- La modification correspond à une adaptation du règlement de la zone 1NAX (vocation industrielle ou artisanale) pour corriger l'article 2 qui interdisait, jusqu'alors, les lotissements à usage d'activités. L'interdiction est dorénavant levée. Une seconde adaptation concerne le secteur 1NAXe (à vocation industrielle ou commerciale) dont le règlement ne mentionnait pas le terme « industrie » parmi la liste des occupations du sol admises. Cette destination est donc ajoutée dans le règlement ;
- La mise en compatibilité est liée à un projet d'aménagement d'une partie de la ZAC du Vermois. Il s'agit d'étoffer et de structurer la zone d'activités. Pour cela, il convient de

mettre en adéquation le plan de zonage en prenant en compte « la cartographie de aléas du bassin de Nancy sur les zones d'influences des sondages des exploitations salifères.

Principaux points de la position de la CCI

- *Le projet permet de structurer la ZAC, de répondre aux attentes des habitants vivant à proximité ainsi que des salariés qui y travaillent tout en étant en cohérence avec les objectifs du SCOT. Ce projet n'appelle donc aucun commentaire particulier.*

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

13.3 PLU de Puxieux, révision générale (249 hab., C.C. du Chardon Lorrain)

Principaux enjeux identifiés

- Volonté de maintenir un tissu économique endogène en permettant des implantations commerciales et artisanales au sein de la trame urbaine ;
- Volonté de reconvertir et de requalifier la friche artisanale (ancienne entreprise de forage SECA) en y autorisant l'accueil des activités artisanales, de services, de bureaux, commerciales.

Principaux points de la position de la CCI

- *Ce projet, en compatibilité avec les orientations du SCoT Sud 54, semble devoir permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir et n'appelle, en conséquence, aucun commentaire particulier.*

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable pour la révision générale de PLU de Puxieux.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

13.4 PLU de Belleville, révision générale (1 423 hab., C.C. du Bassin de Pont-à-Mousson)

Principaux enjeux identifiés

- Volonté de maintenir les activités industrielles, artisanales, de services et commerciales présentes au sein de la commune ;
- Développer le secteur Port-Cabirol et l'accueil de nouvelles implantations artisanales liées à l'échangeur autoroutier ;
- Le projet communal bénéficie d'infrastructures tri modales (échangeur sur l'A31, port sur la Moselle canalisée et embranchements sur la voie ferrée Nancy-Metz)

Principaux points de la position de la CCI

- *Le projet porté par la commune est de nature à pérenniser l'attractivité de la commune et à permettre aux activités présentes et à venir de se développer. Il n'appelle donc aucun commentaire particulier.*

Le Bureau du 28 novembre a donné un avis favorable à la révision générale de PLU de Belleville.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

13.5 PLU d'Einville au Jard, révision générale (1 234 hab., C.C. du Pays de Sânon)

Principaux enjeux identifiés

- Offrir la possibilité à de nouvelles activités (commerciales, artisanales, de services) de s'implanter au sein du tissu bâti ;
- Permettre l'implantation d'une zone artisanale intercommunale pour l'accueil de PME/PMI.

Principaux points de la position de la CCI

- *La CCI souligne que le règlement de la zone UX (dédiée à l'accueil des activités économiques) interdit les « constructions destinées à l'industrie » alors que dans le rapport de présentation il est mentionné que la zone UX regroupe des activités diverses, dont « l'industrie ». La CCI demande donc la modification du règlement afin que les constructions destinées à l'industrie soient effectivement autorisées en UX.*

Le Bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la demande de modification du règlement afin que les constructions destinées à l'industrie soient effectivement autorisées en UX.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

13.6 PLU de Saint Ail, révision du POS et transformation en PLU (412 hab)

Principaux enjeux identifiés

- Développement de la zone de la SOVAB (Société de Véhicules Automobiles de Batilly) avec extension du Centre d'Affrètement et de Transport (CAT). Cette extension de 16 ha doit renforcer la position du CAT et de la SOVAB dans le stockage et la distribution de véhicules neufs avec, à la clef, la création de 30 à 35 emplois supplémentaires ;
- Permettre l'implantation, au sein de la zone bâtie du village, des activités artisanales et des commerces de proximité.

Principaux points de la position de la CCI

- *Le projet, en compatibilité avec les orientations du SCOT Nord 54, semble de nature à permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir. Par conséquent, il n'appelle aucun commentaire particulier de la part de la CCI 54.*

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la révision du POS et à sa transformation en PLU de Saint Ali.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

13.7 PLU de Blainville-sur-L'Eau, révision du POS et transformation en PLU (4 012 hab, C.C. du Val de Meurthe)

Principaux enjeux identifiés

- Favoriser le maintien et le développement du tissu commercial de centre ville en agissant, notamment, sur le stationnement ;
- Conforter les services existants au sein de la ville ;
- Conforter la ZA de Saint-Aignan (sur une superficie totale de 9 hectares, seul 1,6 hectare reste à urbaniser) ;
- Réfléchir au devenir de l'ancienne filature Boussac (localisée sur la ZI du Moulin) ;
- Autoriser l'implantation, au sein de la zone bâtie du village, des activités économiques compatibles avec la fonction résidentielle.

Principaux points de la position de la CCI

- *Le projet, en compatibilité avec les orientations du SCOT Sud 54, semble de nature à permettre un développement harmonieux des activités présentes et à venir. Par conséquent, il n'appelle aucun commentaire particulier de la part de la CCI 54.*

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à la révision du POS et sa transformation en PLU de Blanville-sur-L'Eau.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

14 Honorariat Raymond FRENOT et Jean-Marie VILADECAS

Le Président François PELISSIER informe que selon l'article 1-10 du RI : Honorariat, sur proposition du Bureau, la CCIT peut procéder à la nomination de membres honoraires choisis parmi les membres élus dont les mandats sont expirés, sous réserve que leur durée ait atteint un minimum de douze années, à moins de circonstances exceptionnelles.

Vu les parcours exceptionnels et l'implication exemplaire dans la vie économique et institutionnelle des membres élus de la CCI de Meurthe-et-Moselle décédés récemment, le président propose de nommer Raymond FRENOT et Jean-Marie VILADECAS membres honoraires de la CCIT de Meurthe-et-Moselle.

Le Président François PELISSIER rappelle les parcours :

Jean-Marie VILADECAS a géré Longwy Bureau pendant près de 40 ans et s'est investi petit à petit dans toutes les instances : président de l'association commerciale Longwy Cité Haute de 1992 à 1998, président fondateur de l'Office de Tourisme du Pays de Longwy en mai 1993, juge au tribunal de commerce pendant 10 ans, membre de la CCI depuis 1995 où il occupe le poste de 1er vice-président depuis 1997.

Il fut aussi fondateur du Conseil de Développement de l'Agglomération de Longwy et Vice-Président du Comité départemental du Tourisme.

Jean-Marie s'est fortement impliqué avec les services de la CCI aux côtés du Préfet Cordet pour

concevoir et réaliser le contrat de site suite à la fermeture de l'usine Daewoo. Il s'est battu avec énergie pour obtenir des subventions légitimes et nécessaires pour les entreprises locales. Il a aussi beaucoup travaillé avec les services de la CCI et de l'Etat pour réaliser le SDEC (Schéma départemental d'Equipement Commercial). C'était un passionné et un ardent défenseur de l'aménagement du territoire dont il avait une vision à long terme. Il a participé avec enthousiasme à la construction des SCOT de Meurthe-et-Moselle.
En lui remettant la médaille du Mérite le 16 septembre 2005, le Préfet Claude Balland a souligné combien cela lui faisait plaisir de récompenser un « homme d'ouverture qui, grâce au travail mené avec l'ensemble de la CCI, a pu pleinement œuvrer pour le Pays-Haut dont il était à la fois le défenseur, le promoteur, le chevalier servant, le chantre, le protecteur. C'était un des « piliers» du Pays-Haut.

Son implication exemplaire dans la vie du département et sa fidélité à l'esprit consulaire se sont renforcées au fil des années.

Son esprit consulaire transcendait les frontières des institutions et des corporations. Il était un partenaire constant, loyal et positif de l'Etat, reconnu pour ses conseils avisés, sa connaissance des hommes et des mentalités du Pays-Haut.

Bienfaiteur du Pays-Haut et de l'esprit consulaire, homme de consensus, homme de bonne volonté…les qualificatifs sont nombreux et unanimes.

Raymond FRENOT, élu de la CCI de Meurthe-et-Moselle depuis 2011, 1er vice-président du CESEL, président de l'AIAL, membre du MEDEF, élu à la Communauté de Communes du Toulois, Maire de Manoncourt-en-Woëvre était un homme entier, tant dans son personnage que dans ses convictions. Il savait faire passer ses messages avec courtoisie et professionnalisme. C'était un véritable leader.

Elu en 2010 à la CCI sur le territoire du Toulois, en binôme avec Fabrice Chartreux, il a assuré depuis 5 ans avec efficacité et régularité l'ensemble des mandats qui lui avaient été confiés afin de représenter les intérêts de la CCI et de ses ressortissants : à la Mission locale, à la Maison de l'Entreprise, de l'Emploi et de la Formation en pays Terre de Lorraine, à l'ADSN, au Conseil de Développement du Pays Terre de Lorraine, à la Mairie de Toul (dans le cadre du FISAC), au syndicat mixte pour la réalisation de zones industrielles en Meurthe-et-Moselle.

Homme de dialogue, très conscient de ses responsabilités, il avait toujours le sens de l'intérêt général mais était aussi un fervent défenseur des intérêts du Toulois, de ses valeurs, des personnes qui y vivent et qui y travaillent.

Homme d'action et de convictions dans sa vie professionnelle, il s'est également investi avec force et détermination dans la vie publique. Il avait un sens profond de la démocratie.

Pour mémoire : *l'Espace Jean-Marie VILADECAS et la plaque commémorative ont été inaugurés à l'antenne du Pays Haut de la CCI de Meurthe-et-Moselle le 21 septembre 2015*

Le bureau du 28 septembre a donné un avis favorable à la nomination de Raymond FRENOT et Jean-Marie VILADECAS membres d'Honneur de la CCI de Meurthe-et-Moselle.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

15 Questions diverses

15.1 CAREP (Centre d'Accueil et de Ressources pour Entreprises du Pays Val de Lorraine) : Augmentation du capital

Jean-Christophe KLEIN informe que par son courrier du 29 juin 2015 le Président Directeur Général du CAREP nous a fait part de la volonté de la pépinière d'entreprises du pays du Val de Lorraine a doubler sa surface d'accueil et devenir la première pépinière à s'autofinancer dans un délai de 5 à 10 ans et nous sollicite pour l'augmentation du capital.
Dans le cadre du développement de la capacité d'hébergement du Centre d'Accueil et de Ressources pour les Entreprises du Pays du Val de Lorraine (CAREP) à savoir, l'acquisition ou la construction de 3 nouveaux ensembles immobiliers, CAREP Lesménils, CAREP Novasep et CAREP Bizet, la SA CAREP doit renforcer sa structure financière.
La CCI de Meurthe-et-Moselle est déjà actionnaire de la SA CAREP en détenant 20 actions.
En lien avec la stratégie de développement de sa filiale SYNERGIE Lorraine, la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale de Lorraine propose d'acquérir 45 actions, pour un montant de 90 000 € et la CCIT 54 propose d'acquérir 45 actions pour un montant de 90 000 €, ceci permettra d'atteindre 13,9 % des parts de la SA CAREP et ainsi en cumulant les parts de la CCI 54 et celles de la CCIRL, devenir actionnaire majoritaire.

Jean-Christophe KLEIN demande au Président du CAREP, Monsieur Jean-Pierre FERRANTE de présenter son projet.

Le Président de CAREP Jean-Pierre FERRANTE rappelle en quelques mots que le CAREP créé il y a 25ans est une structure d'aide aux entreprises et au développement d'entreprise sur Pompey.A l'époque 4500 salariés disparaissaient de l'entreprise local
L'objectif de CAREP était d'agrandir leur espèce d'accueil tout en diminuant sa dépendance des subventions et donc des institutions. La structuration de la CA 50% institutionnelle et 50% entreprise privée de la zone va évoluer et la Chambre de...va consolider sa position dans CAREP. Certains institutionnels vont sortir, d'autres rentrer ou consolider leur position et effectivement après des discussions avec Jean-Christophe et le Président de la Chambre qui est déjà très investi au niveau de l'actionnariat du CAREP. Le CAREP se positionnant aujourd'hui comme une pépinière d'entreprise régionale implanté sur les territoires de Meurthe-et-Moselle et s'implantant dans une volonté de doublé sa surface d'accueil totale sur une période de 10ans décide de consolider et renforcer par l'augmentation du capital son capital existant et par la même occasion de faire sortir certaines institutions comme le Pays du Val de Lorraine qui pour des raisons dites politiques cèdent leur part et pour y céder à la Chambre. Une structure de société anonyme, une structure privée avec certains investisseurs institutionnels qui veut renforcer sa position et ses fonds propres pour doubler sa capacité d'accueil sur les 10 années qui viennent. Une structure qui travaille main dans la main avec Synergie et avec la stratégie de la Chambre pour que la Chambre renforce sa position dans la structure en générale aussi bien dans la gestion quotidienne de la structure que dans la stratégie de développement de la Chambre et de son positionnement par rapport aux autres structures dont la Chambre dépend qui gère et qui s'occupe de l'accueil du développement de l'entreprise sur le territoire.

Jean-Christophe KLEIN ajout que la CCI Lorraine a déjà délibéré favorablement pour investir 90 000€ en augmentation du capital comme demandée. Synergie est aussi une filiale de la CCI historiquement le CAREP avait des relations avec la Chambre, la Chambre soutenant un réseau local animant les pépinières depuis, la Chambre, les Chambres soutiennent à la fois Synergie à qui la CCI de Région Lorraine va mettre à

disposition le premier étage du Viaduc Kennedy pour la aussi être pépiniériste et hôtel d'entreprise comme nous l'avons fait à Metz en début d'année. Il y a donc deux structures juridiques toutes les deux en Société Anonyme qui sont soutenues par les CCI de Lorraine. *(Annexe 7)*

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à cette proposition.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition d'acquisition de 45 actions pour un montant de 90 000 € au titre de l'augmentation du capital de Carep.

15.2 CAREP : (Centre d'Accueil et de Ressources pour Entreprises du Pays Val de Lorraine) : Reprise des actions détenues par le Pays du Val de Lorraine au capital du CAREP.

Par son courrier du 1 octobre 2015 le Président Directeur Général du Carep nous informe de la disparition du Pays du Val de Lorraine dans le cadre de la création imminente du PETR, Pôle d'Equilibre Territorial créé sous forme de syndicat mixte fermé et comme conséquence son retrait définitif du capital du Carep. En effet, la collectivité dont dépend le syndicat mixte est dans l'incapacité d'être actionnaire d'une société de droit privé. Il nous propose d'étudier les possibilités de reprise des actions détenues par le Pays du Val de Lorraine. *(Annexe 7)*

Le Bureau du 2 novembre a donné un avis favorable à cette proposition.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition de reprise de 50 actions détenues par le Conseil du Pays du Val de Lorraine correspondant au montant de 11 000€.

15.3 Prêt de 650 000 € HT pour l'achat du portique installé sur le site RFF de Champigneulles

Jean-Christophe KLEIN rappelle que lors de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2012, les membres élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle ont décidé la création de la SASU SE3M (Société d'Exploitation Multimodale de Meurthe-et-Moselle).

Cette société a pour objet l'exploitation et la gestion du terminal ferroviaire (CTC) de Champigneulles.

La convention d'occupation temporaire du site a été signée officiellement le 1er juin 2013, prévoyant une mise en exploitation début 2014.
La remise tardive en état du site par son propriétaire R.F.F. (Réseau Ferré de France) n'a permis d'intégrer l'espace que début novembre 2013 et la mise en exploitation du terminal le 10 février 2014, au rythme de 3 trains par semaine dès février 2014. La montée en puissance sur l'année 2014 a été perturbée par l'abandon de l'Ecotaxe et la baisse importante du prix du pétrole. Le transport routier a trouvé 2 arguments majeurs pour différer le transfert de son frêt sur le rail.
Toutefois le passage à 5 trains a bien eu lieu le 14 Décembre 2014.
Le même effet de translation s'est également appliqué au démarrage du train reliant Paris –Nancy-Metz. Celui-ci aurait dû voir jour en Mars 2015, mais a été reporté à début 2016.

Afin de soutenir cette mission appuyée par les transporteurs et chargeurs lorrains, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle veut se porter acquéreur d'un portique de manutention qui permettra le traitement simultané de 2 trains dés début 2016.

Pour ce faire, un dossier a été présenté à la Région lorraine et au S.G.A.R., le 04 Septembre 2015. Il a été accepté par les 2 financeurs, qui ont décidé de subventionner l'opération à hauteur de 100.000 € H.T. chacun.
La société AW propriétaire du portique le cédera à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle 850.000 € H.T.
La CCI 54 devra donc emprunter le solde 650.000 € H.T. (Prix d'achat – Subventions S.G.A.R. et C.R.L.).
Elle refacturera ensuite le coût d'achat net (650 000 € H.T.) au quinzième par an à sa filiale SE3M. Cette durée correspond à la durée d'amortissement du portique.

Projet de délibération relative au prêt de 650 000 € HT pour l'achat du portique installé sur le site RFF de Champigneulles

Considérant

- la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 26 novembre 2012 décidant de la constitution de la SASU SE3M,

- les statuts de la société par actions simplifiée unipersonnelle SE3M votés par l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle du 26 novembre 2012,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, réunie le 30 novembre 2015, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER ,

Après présentation du rapport du président,
Après avoir constaté le quorum atteint,

autorise le Président :

- à procéder à l'emprunt de 650.000 € H.T. en vue de l'acquisition d'un portique de manutention.
- à fixer, avec aval du commissaire aux comptes, la durée d'amortissement du portique acquis en 2015, à 15 ans,

Charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle de l'exécution des présentes décisions.

Le Bureau du 2 novembre 2015 a donné un avis favorable à cette proposition de délibération.

L"Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.

15.4 Contrat de partenariat Lorraine & Territoires (Territoire du Pays du Lunévillois, du Pays Haut, du Pays Val de Lorraine, du Pays Terres de Lorraine, du Pays du bassin de Briey, Nancy et sa Couronne)

Fort de l'expérience tirée des Contrats d'Appui au Développement des Territoires qui sont arrivés à échéance fin 2014 et conforté par les enseignements de la démarche « Lorraine 2020 », le Conseil Régional de Lorraine souhaite pouvoir territorialiser l'ensemble de ses politiques en proposant sur la période 2015-2020 un « Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires ».

Les objectifs de la Région Lorraine :

- Affirmer les besoins d'une vision partagée des territoires et des enjeux (régionaux et locaux), en articulant les ambitions locales avec les priorités régionales ;
- Territorialiser les politiques régionales pour plus d'efficacité, de lisibilité et de transversalité ;
- Répondre aux grands enjeux stratégiques, tout en garantissant la proximité ;
- Développer une approche globale du développement des territoires, (économie, emploi, formation, écologie et cohésion sociale) ;
- Favoriser une gouvernance multi-acteurs, en appelant chacun à prendre sa part de responsabilité dans les politiques publiques et en suscitant l'engagement et le partenariat ;

Les modalités du Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires :

- La Durée : 6 ans (avec clauses de révision intermédiaire)
- Les Signataires : Conseil Régional et les acteurs des territoires (Pays, PETR, Codecom, département, conseils et agences de développement, chambres consulaires, têtes de réseaux (notamment associatifs), acteurs de l'emploi et de la formation …)
- Des clauses incitatives en lien avec les priorités régionales (clauses d'insertion, environnementales, etc.) ;
- Une programmation pluriannuelle des actions.
- Animation, pilotage sous forme de contrat de gouvernance multi–acteurs.

Le **Contrat de Partenariat Lorraine & Territoires** est construit dans la concertation et la collaboration avec tous les acteurs locaux, économiques et sociaux, culturels, associatifs et Collectivités, réunis au sein de structures de projet.
A ce titre la CCI Lorraine a participé aux différents échanges et apporté sa collaboration sur notamment l'analyse des données socio-économiques et l'identification des enjeux des territoires de Lorraine.

Projet de délibération relative au Contrat de partenariat Lorraine & Territoires (Territoire du Pays du Lunévillois, du Pays Haut, du Pays Val de Lorraine, du Pays Terres de Lorraine, du Pays du bassin de Briey, Nancy et sa Couronne)

Considérant que

- La CCI Lorraine renforce et harmonise, dans le cadre de la régionalisation de ses services, ses interventions de proximité lui permettant d'intégrer les spécificités des tissus économiques locaux et d'apporter des réponses pertinentes et des solutions efficaces en faveur du développement des territoires et des entreprises.

- La CCI Lorraine développe et gère des équipements qui concourent au développement économique de la Lorraine dont elle assure des délégations de services publics pour le compte des services de l'Etat et des collectivités territoriales.

- La CCI territoriale de Meurthe et Moselle est appelée à représenter les entreprises de Meurthe et Moselle auprès de divers interlocuteurs : pouvoirs publics, collectivités territoriales et établissements publics locaux, établissements d'enseignement et de formation, acteurs socio-économiques, grand public...

C'est donc tout naturellement et dans une cohérence régionale, que la CCI Meurthe-et-Moselle s'associe pleinement à cette démarche en faveur des territoires et souhaite jouer son rôle qui est le sien, et de prendre part à cette gouvernance territoriale sur les différents territoires de Meurthe-et-Moselle.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, réunie le 30 novembre 2015, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

Après présentation du rapport du président,
Après avoir constaté le quorum atteint,

autorise le Président :

- à approuver le contrat de Partenariats Lorraine et Territoires,
- à négocier la mise en place de l'instance de gouvernance locale multi-acteurs,
- à signer le contrat cadres et ses déclinaisons partenariales locales,
- à signer les contrats de Partenariat Lorraine et Territoire du Pays du Lunévillois, du Pays Haut, du Pays Val de Lorraine, du Pays Terres de Lorraine, du Pays du bassin de Briey.

Charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle de l'exécution des présentes décisions.

Le Bureau du 2 novembre 2015 a donné un avis favorable à cette proposition de délibération.

L"Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.

15.5 Contentieux Promotech

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle (CCI 54) est délégataire du service public et investie de la gestion de la Maison de l'Entreprenariat du Grand Nancy.
Elle a créé par délibération de son Assemblée Générale du 25.11.2013 une filiale, la SASU RACINE, au capital de 50.000 €, à qui elle confie l'exploitation du site.

Jean-Christophe KLEIN rappelle que la Chambre de Commerce et de l'Industrie a gagné la délégation de service public du Grand Nancy en vue de la création et de la gestion de la maison de l'entreprenariat et de l'innovation qui comprenait trois espaces. Nous avions en son temps et immédiatement sous concédé à Promotech au travers d'une convention d'occupation temporaire du do-

maine public la partie pépinière. Le problème étant que c'était infiniment juridiquement compliqué et économiquement tout juste impossible dans la mesure où Promotech ne s'acquittait pas des factures qui était la conséquence de l'implication de délégation de service public car nous refacturions ni plus ni moins que ce qui était fixé par la délégation et donc la délibération du Grand Nancy. Or, nous sommes toujours en contentieux entre Racine et Promotech pour lequel le montant total de la douloureuse somme de 228 000€. Dans la mesure où il aurait pu perdre son statut de pépiniériste mais qu'il a conservé puisqu'il occupe des locaux appartenant à la Maison de l'Entreprise qui a pour conséquences que le Conseil Régional continue de verser des subventions à Promotech qui lui-même continue de ne pas nous payer.

Le Président François PELISSIER ajoute qu'il avait accepté un paiement échelonné et qu'il est revenu sur sa signature ce qui est donc qualifié d'escroquerie.

Celle-ci gère 3 espaces pour une surface de 4.000 m² :

- **« Espace Services » de 1.000m² :** cet espace réservé aux structures d'accompagnement à la création et au développement des entreprises et aux bureaux du Délégataire.

- **« Espace Pépinière » de 1.000m² :** cet espace est confié à un gestionnaire de « Pépinière d'entreprises », disposant de la norme AFNOR ad hoc, pour l'accueil des entreprises en primo développement (moins de 5 années d'existence et/ou moins de 5 salariés), en l'occurrence PROMOTECH.

- **« Espace Entreprises » de 2.000m²** : localisé dans 4 ateliers-relais, cet espace est destiné à l'accueil d'entreprises de tout type et secteur d'activité. Il sera loué par le Délégataire et/ou confié à un gestionnaire expérimenté.

Conformément à la DSP, la SASU RACINE a signé avec PROMOTECH une Convention d'Occupation Temporaire (C.O.T.) concernant son activité de pépinière. Document retourné signé, début juillet 2014.

PROMOTECH hébergeait des entreprises en dehors du périmètre qui lui avait été affecté par subdélégation de service public. Aussi, l'occupation de ces espaces a fait l'objet d'une ligne distincte « redevance complémentaire » sur les factures trimestrielles qui lui ont été adressées.

L'administration de PROMOTECH occupait une superficie de 198 m² au sein de « l'espace services ».

CHRONOLOGIE DES RELATIONS AVEC PROMOTECH :

- ✓ Relance par mail le 18.07.14, pour non-paiement des factures du 1er semestre 2014. Mise en demeure par courrier RAR pour règlement des factures dues depuis Janvier 2014.

- ✓ Confirmation par RACINE par courrier RAR le 30.09.14 de l'obligation de payer immédiatement les sommes dues, sous peine de résiliation des relations contractuelles entre RACINE et PROMOTECH en fin d'exercice.

- ✓ Envoi le 20.10.14 du courrier de résiliation de la C.O.T. au 31.12.14 (Art. 24 – « Manquements… ») et envoi le 21.10.14 du courrier de résiliation de la subdélégation de Service Public au 31.12.14.

- ✓ Transmission du formulaire CERFA (avec les C.O.T., les factures non réglées, les relances,...) au Greffe du T.G.I. de Nancy début Décembre 2014.

- ✓ Envoi le 12.01.15 d'un courrier RAR de constat d'occupation sans titre du bâtiment par PROMOTECH, malgré les courriers de résiliation d'Octobre 2014. Demande de libération des lieux.

- ✓ Le Tribunal Administratif est saisi le 05.02.15 - Audience le 25.02.15 - Expulsion prononcée pour libération des lieux le 27.03.15.

- ✓ En parallèle, PROMOTECH est placé en redressement judiciaire le 12.01.15. RACINE qui n'a jamais été informé officiellement, s'est fait connaître auprès du mandataire pour inscrire sa créance pour 228.335 € TTC.

- ✓ Maître BOGELMANN mandataire judiciaire a confirmé le 16.10.15 le rang de la créance (n°4) et nous a informé que malgré nos différents échanges, PROMOTECH contestait la totalité de notre créance.

- ✓ SOLOREM a une créance sensiblement équivalente à celle de la CCI 54, pour l'année 2013 et les précédentes (rang n° 14) et celle-ci est également contestée intégralement.

- ✓ Par courrier RAR du 25.06.2015, Laurent HENART Vice-Président du Grand Nancy a informé PROMOTECH CEI de la fin du versement des subventions et de sa démission.

La contestation de ces créances est forcément une position validée par son conseil d'administration, auquel la CCI 54 participe. Aussi, il semble nécessaire de suivre cette décision de Laurent HENART pour le Grand Nancy.

Projet de délibération relative au contentieux Promotech.

Considérant

- la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 25.11.2013 décidant de la constitution de la SASU RACINE,

- les modalités d'exécution de la Délégation de Service Public et le constat des manquements répétés de PROMOTECH CEI comme précisé précédemment,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle, réunie le 30 novembre 2015, dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy, sous la présidence de François PELISSIER,

Après présentation du rapport du président,
Après avoir constaté le quorum atteint,

autorise le Président :

- à informer PROMOTECH CEI que la Chambre de commerce et d'Industrie de Meurthe et Moselle désapprouve les positions tenues par le Conseil d'Administration de PROMOTECH CEI

concernant le non-paiement des sommes dues à RACINE et la contestation même des éléments contractuels signés.

- à informer PROMOTECH CEI de sa démission de l'association et de son Conseil d'Administration.

Charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle de l'exécution des présentes décisions.

Le Bureau du 2 novembre 2015 a donné un avis favorable à cette proposition de délibération.

L"Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de délibération.

15.6 Désignation d'un représentant de la CCI de Meurthe-et-Moselle au sein de la Commission d'affectation des fonds libres de la taxe d'apprentissage de la CSA.

En application des dispositions de l'article L 6242-2 du Code du travail, les Chambres consulaires régionales de Lorraine ont, par convention signée le 29 Septembre 2015, désigné la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine en tant qu'organisme collecteur inter consulaire afin d'assurer les missions de collecte et de répartition de la Taxe d'Apprentissage et de la CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage) à compter de la campagne de collecte 2016.

Conformément à l'Annexe à la convention intitulée « mise en place d'une collecte inter consulaire de Taxe d'Apprentissage/CSA », une Commission composée de 9 membres doit être mise en place :

- 1 membre pour la CRA
- 5 membres pour la CCRIL
- 2 membres pour la CRMA
- 1 représentant de la Région désigné par le CRL parmi ses membres conformément à l'article R6242-8 du Code du travail.

Les Chambres régionales seront représentées par des personnes nommées par les instances décisionnaires (Bureaux et Assemblées Générales) qui se réuniront avant le 15 Décembre.

La Commission régionale Emploi-Formation qui s'est réunie le 12 Octobre 2015 propose au Bureau de la CCIRL de désigner :

- un membre (élu régional) par CCIT
- et un membre pour la CCIRL

étant entendu qu'avant la réunion de la Commission d'affectation des fonds libres de la Taxe d'Apprentissage et de la CSA, les 5 représentants des CCI de Lorraine seront porteurs d'un avis du Bureau de la CCIRL.

Dans la continuité de l'habilitation de la CCIRL en tant qu'Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage consulaire (OCTA) de Lorraine, La CCI de Meurthe-et-Moselle doit proposer la candidature d'un membre élus régional pour siéger à la Commission d'Affectation des Fonds libres de la Taxe d'Apprentissage.

Jean-Sébastien MENGIN est proposé en qualité de représentant de la CCI de Meurthe-et-Moselle.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.

15.7 Comité de Programmation, instance décisionnelle, de programmation, d'orientation et de mise en œuvre du programme « L'ouest du Parc naturel régional de Lorraine, une destination touristique au cœur de la Grande Région » au titre de LEADER 2014-2020 : désignation d'un membre suppléant.

Par son courrier du 16 novembre 2015 le Parc Naturel Régional de Lorraine nous informe que le projet « **L'ouest du Parc naturel régional de Lorraine, une destination touristique au cœur de la Grande Région** » a été retenu au titre du nouveau programme communautaire LEADER 2014-2020. Ce programme européen, alimenté par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), va donc permettre de soutenir financièrement des projets locaux privés, associatifs ou publics pour développer l'attractivité économique du territoire Ouest du Parc naturel régional de Lorraine.

Le Groupement d'Action Local doit désigner les membres titulaires et suppléants du collège public et privé qui constituent le **Comité de Programmation, instance décisionnelle, de programmation, d'orientation et de mise en œuvre de ce programme.**
Dans le cadre de la **constitution du collège privé**, la CCI de la Meuse a proposé son Président comme représentant titulaire et nous sommes sollicités pour proposer un représentant de la CCI de Meurthe-et-Moselle en qualité de membre suppléant.

Le territoire du Gal qui intègre la totalité des communes de la CC du Chardon Lorrain et du Bassin de Pont à Mousson ainsi que Ville-sur-Yron, Bruville (CC du Jarnisy) et Saizerais et Marbache (CC du Bassin de Pompey).

Le Comité de Programmation devrait se réunir 3 à 4 fois par an pour prendre l'ensemble des décisions concernant l'animation et la gestion du programme ainsi que la validation ou non des projets présentés sur le territoire.

Le représentant doit obligatoirement être **un des élus et il ne doit pas exercer de fonction publique administrative sous mandat d'une commune ou communauté de commune du territoire du GAL.**

Proposition : Nicole GIRARD

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité cette proposition de désignation.

15.8 Rachat des actions « Synergie Lorraine » à « Synergie Club » par la CCI de Meurthe-et-Moselle.

Jean-Christophe KLEIN informe que Synergie Club a aujourd'hui un capital de 25% détenu par la CCI de Moselle, une action de CCI Lorraine et des petits porteurs pour lesquels nous cherchons a racheter l'intégralité des parts au premier rang desquels l'Association Synergie Club qui a accepté de vendre ses parts et on a enfin obtenu qu'ils acceptent l'idée de nous les vendre pour la somme de 12 661,40 €.Association ayant pour objet de favoriser l'entreprenariat en Moselle-Nord, détient 580 actions de Synergie Lorraine.

La valeur comptable de l'action est de 21,83 €, soit pour l'ensemble des actions détenues par Synergie Club, une valeur de rachat de 12 661,40 €.

Il est proposé aux élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle le rachat de ces actions afin de peser dans la stratégie de développement de cette filiale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la proposition d'acquisition par la CCI de Meurthe-et-Moselle des actions de « Synergie Lorraine » à « Synergie Club ».

15.9 Club Affaire Stanislas, SLUC Nancy Basket : renouvellement d'adhésion pour la saison 2015-2016

Par le courrier reçu le 17 novembre 2015, le Club Affaires Stanislas Nancy SLUC Basket nous demande le renouvellement d'adhésion pour la saison 2015-2016 du montant de 350 €. ***(Annexe 9)***

L'Assemblée Générale décide le paiement de cette cotisation pour la saison 2015-2016.

15.10 Les Vitrines de Nancy : demande de subvention

Par son courrier du 9 novembre 2015 le Président de l'Association « Les Vitrines de Nancy » nous sollicite pour un versement d'une subvention du montant de 15 000 €.

Les vitrines de Nancy sont des partenaires historiques de la CCI de Meurthe et Moselle.
Dans le cadre de cette collaboration une convention de partenariat lie la ville de Nancy, la CCI 54 et Les Vitrines afin de favoriser le développement commercial du Cœur d'Agglomération du Grand Nancy.
Ce partenariat étroit entre l'Association et la Ville nous a permis de sensibiliser collectivement les commerçants adhérents et commercialiser nos prestations : Accessibilité, Démarche qualité et prochainement nos prestations d'accompagnement sur la sécurité.

Ce rapport gagnant-gagnant nous permet d'envisager une contribution financière sous une logique d'apporteur d'affaires que nous pouvons estimer pour 2015 à un montant de 3.000 € HT sur la base d'un chiffre d'affaire de 15000 € HT réalisé sur la Ville de Nancy. ***(Annexe 8)***

L'Assemblée Générale décide le paiement de cette subvention.

16 Présentation du forum ECOREVOLUTIONS 2016

Le Président François PELISSIER demande à Jean-François ROCHE, société ZEHUS de présenter la prochaine édition du Forum ECOREVOLUTIONS.

Jean-François ROCHE à l'aide slides fait la présentation du Forum ECOREVOLUTIONS : *« Le forum était géré cette année pour la première fois par le journal Le Point puisque l'opération a fait*

l'objet d'un partenariat de cinq ans entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle et le magasine. Le magasine Le Point pour ce qui ne le connaisse pas c'est 400 000 exemplaires par semaine 2 000 000 de lecteurs, c'est le seul magasine qui ne perd pas d'argent en France. Le Point a vécu un plan social d'entreprise l'année dernière qui lui a permis de rétablir ses comptes et se situe dans une bonne position par rapport à ses confrères et concurrents. On change un petit peu le format pour l'année prochaine, on était habitué à une journée, l'année dernière on avait fait une demi-journée d'ouverture préalable et cette année on maintien cette opération-là. En claire, on va commencer dans l'amphithéâtre 300 dans une opération grand public donc ouverte à tous sur une partie très défricheurs, très avant-gardiste qui sera de 14h à 18h. A 18h on passera dans l'amphithéâtre 800 et on ouvrira la grande manifestation telle qu'on l'a connu jusqu'à présent, on passera ensuite au diner de gala à l'Hôtel de Ville et le lendemain on recommence à 9h30 pour terminer à 17h-17h30... On garde la thématique macroéconomique ce qui ne change pas. 20 intervenants de l'international, quelques noms circulent. Le Point a fait 18 articles sur la manifestation l'année dernière donc une grosse implication de la rédaction ... la Chambre de Commerce et d'Industrie représentée par son Président François PELISSIER est membre du Conseil Scientifique...

...La thématique de l'année prochaine est « Les nouvelles clés de la réussite », on a changé la date c'est le mardi 10 dans l'après-midi et le mercredi 11 mai qui était prévu en juin le 10 mais il y a le match d'ouverture de l'euro 2016 donc on a repositionné ça au mois de mai ce qui nous permet en plus de bénéficier de l'apport d'étudiants ce qui était un souhait de la part du Point.

Donc, quand on fait le bilan depuis 2013, la première année c'était - réussir l'avenir la réforme des politiques publiques nécessaires pour baisser la fiscalité sur les entreprises et leur permettre d'être dans le jeu demain, 2014 - le contrat social qui demande aux entreprises de jouer plein de rôles en oubliant que leur vocation première c'était de créer de la richesse et c'est parce qu'elles créent de la richesse qu'elles peuvent avoir d'autres vocations... 2015, finalement la France et la patrie du libéralisme mais c'est une théorie économique elle n'a jamais été mise en œuvre donc c'était l'objectif du débat de l'année dernière et 2016 - les clés de la réussite face à un monde qui est en complète mutation. Les entreprises sont confrontées à de nouveaux enjeux et quelles clés doivent-elles prendre pour réussir ? C'est ce nouvel avenir et ce nouveau chemin croissant. » ***(Annexe 10)***

Le Président François PELISSIER demande si des personnes ont d'autres remarques à formuler. Dans la négative, et étant donné que l'ordre du jour est épuisé, il lève la séance à 20h30.

Le Président,
François PELISSIER

La Secrétaire,
Nicole GIRARD